Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAU 100: 039-200090801-20230125-D_2023_002-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2023-002

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

Nombre de membres :

En exercice : 25 Présents : 13 Pouvoirs : 6

Date de convocation: 19/01/2023

Date d'affichage: 27/01/2023

Votants:	19	Pour:	19	Contre :	0	Abstentions:	0
Votants	13	1 001 .		201141 4 1			

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix sous la présidence de Monsieur MOREL Denis, Vice-Président.

<u>Délégués présents</u>: BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MOREL Alain, MOREL Denis, PANISSET Maryline, PARIS Robert, PROST Philippe, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, SARRAN Jean Louis.

Excusés : BLEUZE Michel, BROCHOIRE Myrtille ; CANTALOUBE Daniel, JACQUES Jean-Claude ; MONNERET LUQUET Jocelyne (décédée non remplacée), PARRENIN Martial.

Excusés ayant donné pouvoir : BERREZ Evelyne à CAPELLI Célestin ; CLOSCAVET Marie-Claire à RENAUX Marie-Louise ; GRAS Françoise à ETCHEGARAY Josiane ; LUSSIANA Eddy à MOREL Denis ; RUDE Bernard à ROTA Josiane, ; PANSERI Marianne à PUGET Ginette.

Absents:/

Secrétaire de séance : ETCHEGARAY Josiane.

Objet: Conseil d'Administration: Rendu compte des délégations du Président - Vice-Président

Rapporteur: MOREL Denis

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23) permet au conseil d'Administration de déléguer au Président et au Vice-Président un certain nombre de décisions.

Monsieur le Vice-Président présente les décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

. TRANSMISSION de 3 dossiers d'Aide Sociale Personnes Agées à l'hébergement en EHPAD – 1ère demande au service compétent du Conseil Départemental du Jura

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



ID: 039-200090801-20230125-D_2023_002-DE

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président ou le Vice-Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

Cauronte territoriale:

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

EMERAUDE COMINE Président

CENTRE INTERCOMMUNAL DIACTION SOCIALE

39 (Jura) Denis MOREL